



CHAMPIONNAT « U 18 » Modifications



Article 5.3.3

Modification du texte selon décisions de l'AG d'octobre 2025

Les modifications sont en rouge dans le texte des articles



CHAMPIONNAT « U 18 »

Article premier - Titre et Challenge

Le District du Val de Marne organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée Championnat du Val de Marne « U 18 » réservée aux clubs libres.

Article 2 - Commission d'Organisation

La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions – Championnats et Coupes – du Val de Marne en collaboration avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général du District du Val de Marne est chargée de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

Article 3 - Engagement

Conformément à l'article 9 du RSG du District du Val de Marne.

Article 4 - Calendrier

Conformément aux articles 10 et 12 alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 5 - Système de l'épreuve

5.1 – Le Championnat « U 18 » se joue par matches “aller” et “retour” qui ne peuvent pas se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente.

Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants

5.2 – Classement

Conformément à l'article 14 du R.S.G. du District du Val de Marne.

5.3 - Structure de l'épreuve.

Le Championnat « U 18 » est composé des divisions suivantes :

5.3.1. – Départementale 1

-  Dix équipes en un seul groupe,
-  La première de la Division est championne du Val de Marne et a la possibilité de monter en Régionale 3,
-  Les deux dernières descendent en Départementale 2 et sont remplacées par les premières de chaque groupe de Départementale 2.

5.3.2 – Départementale 2

-  20 équipes réparties en deux groupes de 10,
-  La première de chaque groupe accède à la Division 1,
-  Les deux dernières équipes de chaque groupe descendent en Départementale 3.



5.3.3 –Départementale 3

-  20 équipes réparties en 2 groupes de 10,
-  Accèdent en Départementale 2 les 2 premiers conformément aux articles 14.2 et 14.7 du RSG du District du Val de Marne de Football.

5.4 - Dispositions particulières - Obligations - Montées et Descentes.

Conformément aux articles 11 et 14 alinéa 12 du R.S.G. du District du Val de Marne.

5.4.1 - L'augmentation du nombre d'équipes dans une division entraînera une augmentation du nombre de descentes pour la saison suivante.

Article 6 – Terrains et horaires

6.1 - Terrain

Les équipes disputant le Championnat « U18 » doivent disputer leurs rencontres sur un terrain classé pour le niveau de la compétition :



D1

Terrain classé T5 – Une installation classée T6 est autorisée seulement si tous les critères nécessaires pour le niveau T5 sont respectés à l'exception du critère relatif à la dimension des vestiaires.



D2 - D3

Terrain classé T6 – Une installation classée T7 est autorisée seulement si des vestiaires sont à la disposition des équipes et des arbitres au sein de cette installation.

6.2 – Horaires

Les rencontres ont lieu le Dimanche après-midi suivant le calendrier établi par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions – Championnats et Coupes – du Val de Marne.

Les clubs ont la possibilité de jouer le samedi après accord avec leur adversaire

Le Coup d'envoi des matchs est fixé : 13H, été comme hiver

Ils ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

6.3 - Autres dispositions :

Conformément à l'article 15 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 7 – Qualifications – Equipes - Participation

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 8 - Remplacement des joueurs

Conformément à l'article 22 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 9 - Couleurs

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 10 - Ballons



Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 11 - Port des Protège -Tibias

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 12 - Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G. du District du Val de Marne.

12.1 - Le barème de remboursement des frais d'arbitrage est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.

Article 13 - Forfaits

Conformément à l'article 23 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 14 - Feuille de Matches

Conformément à l'article 13 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 15 - Accompagnateurs et Délégués aux Arbitres

Conformément à l'article 19 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 16 – Réclamations et évocations

Conformément aux articles 29bis, 30 et 30bis du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 17 - Appels

Conformément à l'article 31 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 18 - Applications des Règlements

Les cas non prévus dans les règlements sont tranchés par la Commission Départementale compétente et, en dernier ressort, par le Comité de Direction du District du Val de Marne, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

Article 19 – Homologation

Conformément à l'article 21 du RSG du District du Val de Marne.